

Communiqué d'Anne Souyris et Christophe Najdovski

Anne Souyris et Christophe Najdovski se réjouissent de la décision du tribunal administratif de Paris, qui a annulé aujourd'hui la décision de la Région Ile-de-France à travers le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) de supprimer l'aide aux transports pour les étrangers en situation irrégulière bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (AME).

Cette mesure était injuste, discriminante et réduisait, de fait, l'accès aux soins pour les bénéficiaires de l'AME. Son annulation était une revendication forte des associations d'aide aux personnes en situation irrégulière et des associations de malades, en particulier de lutte contre le VIH. En effet, bénéficiaire de l'AME et se déplacer à moindre coût permet une meilleure prise en charge médicale, ainsi qu'un bon accès à la prévention, et favorise l'intégration.

Les deux élu.e.s saluent cette décision du tribunal, qui rétablit l'humanité et la justice sociale dont Paris et toute l'Île-de-France ont besoin.

Contact presse : Chloé Humpich / presse@paris.fr / 01.42.76.69.23